

TOURNOI INTER-CLUBS

Le tournoi inter-clubs doit permettre aux tireurs compétitions et de loisirs des Deux-Sèvres de se rencontrer par équipes de club dans une ambiance différente des compétitions officielles.

Ces rencontres par équipes serviront de support à un mini-championnat. Pour cela, chaque club se déplacera 2 à 3 fois pendant la saison dans les clubs voisins et accueillera 2 à 3 rencontres sur ses propres installations.

RÈGLEMENT

Article 1 : Le tournoi inter-clubs est une compétition par équipes de club ouverte à tous les licenciés FFTA des clubs des Deux-Sèvres.

Article 2 : Le nombre de tireurs par équipe est de 5 avec les contraintes suivantes :

- au moins un jeune
- au moins une féminine
- au moins deux débutants (moins de 2 années de licence)
- au moins un tireur confirmé (plus de deux années de licence)
- dont au maximum un poulie

Un club ne peut présenter qu'une seule équipe mais les membres de l'équipe peuvent changer en cours de saison.

Article 3 : Pour limiter les frais kilométriques, les clubs sont divisés en deux groupes (Nord et Sud).

Groupe nord	Groupe sud
Argentonnay	Ardin
Courlay	La Crèche
Le Tallud	Mazières-en-Gâtine
Thouars	Niort

Article 4 : Les tirs se déroulent en salle à 18 mètres. Les débutants tirent sur des blasons de 80 cm et les confirmés respectent le règlement FFTA selon leur catégorie d'âge et d'arme.

Pour faciliter l'organisation et éviter les erreurs, les clubs qui se déplacent doivent emporter leurs blasons selon la constitution de leur équipe. Pour les confirmés, les tirs seront sur trispot ou mono blason au choix.

Article 5 : Chaque tireur d'une équipe doit rencontrer successivement tous les tireurs de l'autre équipe en match selon l'ordre noté sur les feuilles de marques. Le règlement FFTA est appliqué sauf pour les matchs qui se gagnent en 4 points de set seulement. En cas d'égalité à 4 – 4, il y aura un tir de barrage.

Pas de temps chronométré.

Les tireurs qui s'opposent devront tirer, si possible, l'un à côté de l'autre mais sur leurs blasons respectifs.

Article 6 : Chaque match gagné par un débutant, un jeune ou une femme rapportera 3 points et seulement 2 points pour les matchs gagnés par les confirmés. Le match perdu 0 point.

Article 7 : Après les matchs individuels aura lieu un match par équipe sur blason de 60 cm pour tout le monde. Chaque archer tire une seule flèche dans l'ordre choisi par l'équipe. Le match par équipe se gagne également en 4 points de set avec barrage en cas d'égalité. Le match par équipe rapporte 10 points à l'équipe gagnante.

Article 8 : L'addition de tous les points (matchs gagnés ou perdus en individuel et en équipe) désignera l'équipe de club vainqueur de la rencontre. Pour le classement du mini championnat de chaque groupe, chaque équipe aura 3 points en cas de victoire, 1 point en cas de match nul et 0 point en cas de défaite.

Article 9 :

A l'issue de toutes les rencontres, les premiers des deux groupes se rencontreront pour la finale départementale, les seconds pour la 3^{ème} place, les troisièmes pour la 5^{ème} place et les quatrièmes pour la 7^{ème} place.

Article 10 : Le calendrier ci-dessous est à respecter dans la mesure du possible et la feuille de résultats après chaque rencontre sera envoyée au responsable départemental dans les plus brefs délais afin d'organiser au mieux le suivi de la compétition.